



Je m'interroge également sur l'adhésion des membres de l'Education nationale à cette réforme. En effet, depuis le 22 janvier, alors qu'un scénario avait été envisagé, les personnels de l'Education nationale (enseignants, directeurs et même l'IEN de la circonscription) n'ont eu de cesse de l'amender et de le modifier, rendant ainsi impossible tout travail concret sur cette thématique.

Le risque est fort de devoir faire face à un mouvement social d'ampleur du personnel.

Je ne saurais accepter cette situation qui découle d'une réforme qui ne relève pas de ma compétence.

Enfin, j'attire votre attention quant à l'intérêt supérieur des enfants. Un certain nombre de professionnels jugent que la réforme proposée par votre prédécesseur ne va pas dans le sens de meilleures conditions d'apprentissage et de respect des besoins physiologiques de l'enfant.

Je ne peux donc que partager l'inquiétude des parents et des enseignants car l'application de cette réforme ne fera qu'augmenter les inégalités sociales et territoriales de tous nos élèves, de tous vos élèves.

J'ai comme vous l'intime conviction que l'éducation est la pierre angulaire de notre pacte social. Elle est le creuset dans lequel se forge l'avenir de notre pays. Comme vous, je suis convaincu que l'école permet de transmettre des valeurs communes, celles qui fondent notre République et notre démocratie.

Je vous prie donc de bien vouloir abroger ce décret ou de donner aux maires la possibilité de différer l'application de cette réforme, dans l'intérêt de nos enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bruno BESCHIZZA

Maire

Conseiller Régional d'Ile de France

